

## Collaborer pour performer :

*Le partenariat en ergothérapie***L'ERGOTHERAPIE**

L'ergothérapie (Occupational Therapy) est une profession de santé, visant à assurer l'accès aux activités (ou occupations en lien avec la terminologie internationale) que les personnes veulent ou doivent faire et rendre possible leur accomplissement de façon sécurisée, autonome, indépendante et efficace. Elle est reconnue internationalement comme un mode d'intervention efficace auprès de tout type de public de la naissance à la fin de vie en se basant sur des outils et pratiques validées par des données probantes.

**LA PERFORMANCE**

En ergothérapie, on parle de performance occupationnelle, un concept clé de notre métier : "L'interaction dynamique entre la personne, l'occupation et l'environnement, permettant à l'individu de s'engager dans des activités significatives qui reflètent ses besoins, ses intérêts et ses valeurs." (Christiansen, Baum, 1997). D'après Fisher, elle correspond à ce que la personne réalise comme activité à un instant t et la performance observable à ce moment là.

**LE PARTENARIAT**

Selon le Ministère de l'emploi et de la solidarité, le partenariat est défini comme la : « coopération entre des personnes ou des institutions généralement différentes par leur nature et leurs activités. L'apport de contributions mutuelles différentes permet de réaliser un projet commun ».



### LE PARTENARIAT

DHUME définit le partenariat comme « une méthode d'action coopérative fondée sur un engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs différents mais égaux. »

### ET L'ERGOTHÉRAPEUTE

Le partenariat en ergothérapie est une collaboration active entre l'ergothérapeute, la personne, son environnement humain (famille, aidants, autres professionnels...) visant à établir ensemble des buts et des objectifs, à co-construire des solutions adaptées grâce aux compétences et expertises de chacun.

“La finalité, celle qui permet de marcher ensemble et faire une équipe. » Santinelli, 2010

